LA PIERRE D'INGRANDE (PETRA INGRANDI) OU PIERRE DE BRETAGNE

Il s'agissait d'une grosse pierre qui, jusqu'à la Révolution, fixait la frontière entre l'Anjou et la Bretagne. Elle aurait servi de borne-frontière entre la Bretagne et l'Anjou à la suite de la Paix d'Angers en 851, par laquelle Erispoë, fils et successeur de Nominoë, se mit d'accord avec le Roi de France Charles le Chauve, pour situer la frontière entre Bretagne et Anjou à l'emplacement de la limite déjà existante entre les anciennes tribus celtes des Namnètes et des Andécaves dès les premiers siècles avant notre ère. Selon les chroniqueurs de l'époque (Annales de Saint Bertin), la partie autrefois aux Namnètes (Namnetis) était attribuée aux Bretons et celle appartenant anciennement aux Andécaves restait propriété de la Francie occidentale dont Charles le Chauve était devenu roi en application du Traité de Verdun de 843.

De par sa situation en cet endroit, il est fort probable que cette pierre levée ait déjà servi de borne frontière entre les deux tribus celtes bien avant l'existence même du Royaume de Bretagne constitué à l'occasion de la Paix d'Angers de 851.

On peut du reste légitimement penser que le nom d'Ingrande vient de cette première frontière puisque le toponyme gaulois *egoranda* (ou *equoranda*) avec son suffixe caractéristique « randa », qui évoque clairement l'idée de limite ou de frontière, semble avoir conduit au français « Ingrandes », pour toutes ces villes et villages dont le nom en dérive directement, que ce soient les différentes Ingrandes (de Touraine, de Poitou, ou d'ailleurs) ou même des villes comme Eygurande en Corrèze, qui toutes, on peut le remarquer, se situaient à la frontière entre deux tribus gauloises. (Cf Note et Commentaires Paul LEBEL en fin d'article)

Le fait que des tribus celtes aient pu alors décider de délimiter leur territoire par une telle pierre, apparaît par ailleurs tout à fait vraisemblable dès cette époque. Car même s'il est avéré aujourd'hui que celles-ci n'ont pas taillé elles-mêmes ces pierres qui l'avaient été au Néolithique, soit deux ou trois millénaires avant l'arrivée des Celtes dans l'ouest de l'Europe, il est tout aussi avéré que ces tribus celtes s'en sont servi ensuite pour marquer des lieux et des limites religieuses ou territoriales.

Au Moyen Âge, les langues celtiques et gauloises ayant été peu à peu oubliées, et la plupart des érudits parlant désormais latin, on opta plutôt pour l'étymologie « Ingressus Andium » signifiant « Frontière avec les Andes » ou « Point d'entrée sur le territoire des Andes ». Ce qui gardait l'idée de frontière, mais en la rattachant à l'une des tribus celtes (les Andes ou Andegaves) pour laquelle Ingrande constituait effectivement la frontière occidentale qui la séparait des Namnètes. C'est ainsi que PIERRE ÉVEILLARD, important érudit angevin, après bien d'autres, apporta sa caution à cette dernière étymologie, dans son livre *De la juridiction du Présidial d'Angers*, en précisant qu'Ingrandes d'Anjou était déjà dénommée « Ingressus Andium » dans le Cartulaire de Saint Aubin d'Angers daté du XII^e siècle.

On notera que GILLES MÉNAGE dans son *Histoire de Sablé* de 1683, même s'il mentionne lui-même cette étymologie de « Ingressus Andium », semble alors vouloir la remettre en cause, alors qu'elle est pourtant bien établie de longue date, pour lui préférer celle de « Igorandis », dont il ne donne du reste pas la signification, mentionnant simplement qu'il s'agissait de l'ancien nom de l'Ingrande du Poitou, et que donc l'origine des autres villes homonymes devait s'y rattacher. Il est permis de remarquer que cet « Igorandis » de GILLES MÉNAGE s'avère en fait très proche de l'« egoranda » gaulois, évoquant une latinisation de ce terme.

Quoi qu'il en soit, les chroniques écrites mentionnent à coup sur cette pierre au XI^e siècle, l'appelant alors « Petra Ingrandi » ou Pierre d'Ingrande. Ou même « Sanctus Petrus de

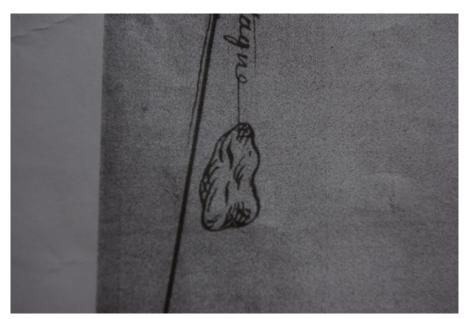
Ingranda », dans l'Indice des Églises, c'est-à-dire « Sainte Pierre d'Ingrande » après sa récupération par le christianisme triomphant de la fin du Moyen Âge.

En 1517, le cardinal d'Aragon, passant par Ingrandes parle d'un « énorme rocher qui termine la Bretagne et marque le commencement de la France ». La pierre est mentionnée également sur plusieurs cartes du XVI^e siècle, notamment celles de 1573 et 1591. Sur une carte du Duché d'Anjou datée de 1579 dont un détail est reproduit ci-dessous, on aperçoit la représentation d'une pierre dont la partie supérieure apparaît de forme tronconique (sans doute symbolique), avec cette inscription en latin : « Saxum hoc Britanniae et Andecavensium confinia dividit », ce qui signifie « Cette pierre matérialise la frontière qui sépare les Saxons de Bretagne et les Andécaves (ou Andes) ».

Dans son *Dictionnaire Historique et Géographique de Bretagne*, daté de 1779, Monsieur OGÉE, géographe, écrit : « On y voit une grosse pierre qui sert de borne pour la séparation des deux provinces. Elle se nomme la Pierre d'Ingrande. C'était là qu'on donnait jadis les exploits de sentences et qu'on y ajournait les parties plaidantes ».

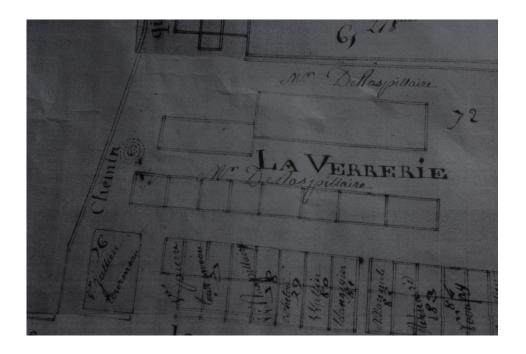
À quoi ressemblait la Pierre d'Ingrande?

Certaines représentations figurant sur d'anciennes cartes semblent la montrer sous la forme de deux gros cylindres surmontés d'un petit cylindre, mais il s'agit là sans nul doute de figurations symboliques qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité. En fait, si l'on en croit les cartes du XVIII^e siècle qui la représentent, elle ressemblait très probablement à une grosse pierre levée que l'on pourrait comparer à un menhir. C'est ainsi qu'on peut en tout cas la voir représentée très concrètement sur le plan d'Ingrande de 1785.

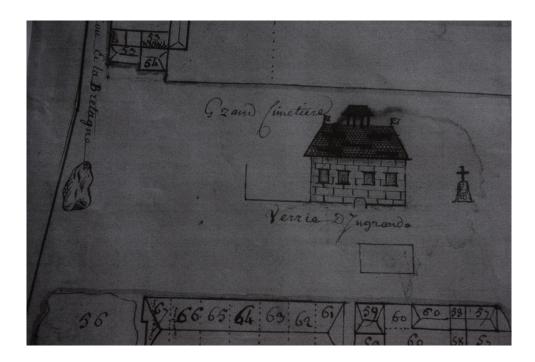


Où était-elle située ?

Si l'on s'en réfère aux plans de 1755 et de 1785, on voit très clairement qu'elle se situait à l'est de l'ancien cimetière, devenu l'emplacement de la verrerie après 1759, sur le côté droit de la rue en montant, qui s'appelait alors « le chemin qui sépare l'Anjou de la Bretagne ». Elle apparait également sous la forme d'un rond spiralé sur la carte d'Ingrande de 1755, à gauche de la verrerie :



On la retrouve au même endroit dessinée de manière plus figurative sur la carte de 1785 :



Qu'est-elle devenue?

Le registre des délibérations du Conseil Municipal de Montrelais en date du 31 août 1792, nous l'explique :

La réunion tenue par Monsieur MARTIN, maire, à laquelle assistaient Messieurs JEAN SIMON père, vice maire, JACQUES DESLANDES, MOREAU, REVERIER fils, BORE, officiers municipaux, et PIERRE TOURMEAU l'Aîné, procureur de la commune, a été procédé à la vente par adjudication de la ci-devant Pierre de Bretagne, en conséquence de la publication qui en a été faite tant au bourg qu'à la rue du Fresne de

cette paroisse, le 24 de ce mois par le sieur PERDRIAU, notre greffier au son de la caisse. Ladite pierre a été portée par PIERRE TOURMEAU l'Aîné à 15 livres, par MATHURIN AUGER, charpentier, à 15 livres et 10 sols. Personne n'ayant surenchéri, l'adjudication en a été faite au sieur AUGER pour ladite somme de 15 livres et 10 sols qu'il a remis de suite aux mains du sieur J. REVERIER fils, somme qui sera employée au pain et à être distribuée aux pauvres de cette paroisse le dimanche 9 septembre prochain.

On prétend, sans en être tout à fait sûr, que ledit AUGER, adjudicataire, brisa ensuite la pierre en morceaux qu'il jeta dans la Loire, pour faire oublier à la population les mauvais souvenirs véhiculés par la frontière désormais abolie. Mais il est plus probable qu'étant charpentier et maçon, il en ait réutilisé les morceaux pour servir à de nouvelles constructions sur Ingrande, Montrelais ou ailleurs.

Jean Louis Beau

NOTES et REFERENCES sur l'origine celtique du nom INGRANDE :

Diverses ANALYSES concernent les origines du nom d'Ingrandes :

Citons par exemple l'étude très détaillée que Paul LEBEL effectue en 1937 : « Où en est le problème d'Equoranda ? » (58 pages sur ce seul sujet) :

« Ce nom même d'Ingrande, disait l'Abbé TAURY en 1890, est une donnée précieuse. Il indique non seulement une frontière mais, en général, le point où un chemin, soit gaulois soit romain, passait du territoire d'un peuple dans celui d'un autre. »

Il est hors de doute que « Equoranda » est un composé, dont le second terme « randa » a valeur de frontière, et le premier caractérise la nature de cette frontière. (Paul LEBEL en 1936)

EQUO:

Il vient d'abord à l'esprit que « equo » pouvait être soit un substantif, soit une épithète, soit même une préposition. Si c'était un substantif, il n'est pas prouvé qu'il désignait une particularité du sol environnant. La correspondance entre ce terme et le latin aqua n'est pas rigoureusement établie et a été même contestée.

RANDA:

Le terme final de « randa » fut le plus facile à comprendre. Cardin lui donnait le sens de « frontière, limite », ce que démontra Longnon à l'aide des termes dialectaux : bret. ran ou rann : « parcelle, partie », allem, rand « bord, bordure, lisière », gascon rande, languedocien rando, rouergat rende, ronde, qui impliquent toujours une idée de clôture ou de limite, v. provençal rando, catal. randa, au sens de « bordure. Plus tard G. Martin (B. 14) ajoutait le baslatin randae « barreaux, grillage», qui implique l'idée de clôture.

Havet, s'étant basé sur le viculus Igoranda du viie siècle, supposait avec beaucoup de vraisemblance que Igoranda était une forme dégénérée d'un *Icoranda antérieur (on sait en effet qu'entre deux voyelles l'occlusive sourde « c » était passée à la sonore « g » dès le vie siècle).

On peut se demander aussi, avec M. Hubschmied, « si le sens d' »Equoranda » n'était pas quelque chose comme «frontière solennellement reconnue »

« Il faudrait savoir, écrivait M. J. Soyer, comment s'établissait une frontière chez les peuples primitifs. Le bornage d'un état, comme celui d'une propriété privée, devait être une opération religieuse, puisque les limites étaient sacrées ; le nom du vieux dieu latin Terminus le prouve. La parole est aux juristes qui s'occupent de droit comparé. »

Dans l'antiquité, la nature fournissait elle-même les lignes maîtresses du bornage d'un territoire. Le mode le plus ancien de la limitation privée, selon les Agrimensores, était celui qui tenait compte exclusivement des bornes naturelles : cours d'eau, excavations, crêtes montagneuses, chemins, arbres, blocs de pierre, arbres plantés intentionnellement, et même des monceaux de pierres.

On a déjà reconnu que bon nombre de « Equoranda » étaient situés sur des routes antiques.